



Fonds social européen (FSE+) 2021-2027 en Normandie

Prochainement un nouveau programme national soutenu par le Fonds social européen dénommé FSE+ 2021-2027 piloté par l'Etat sera déployé après son approbation par les services de la Commission européenne.

Objectifs du FSE+ 2021-2027

Le FSE+ a pour objectif d'aider les États membres et les régions à atteindre des niveaux d'emploi élevés, à assurer une protection sociale équitable, à disposer d'une main-d'œuvre qualifiée et résiliente préparée au monde du travail futur et à créer des sociétés inclusives et cohésives visant à éradiquer la pauvreté et à mettre en œuvre les principes énoncés dans le socle européen des droits sociaux.

Enveloppes financières

À l'échelle de l'Union européenne, le FSE+ 2021-2027 est doté de 83,7 milliards d'euros. Pour la période 2021-2027, la France dispose de 6,67 milliards d'euros répartis entre :

1. un programme national (Pn) FSE+, piloté par le Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion via la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) créditée de 4,1 milliards d'euros (soit 61,2% de l'enveloppe) ; axé prioritairement sur l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale, l'accès à l'emploi des jeunes et leur employabilité, l'amélioration des compétences et des systèmes d'éducation et de formation professionnelle et d'orientation, de prévention du décrochage et de renforcement du système éducatif. Le Préfet de région Normandie bénéficie d'une enveloppe déconcentrée de 104 millions d'euros. La gestion de cette dotation déconcentrée du Pn FSE+ sera assurée par la DREETS Normandie.
2. un Pn FSE+ « aide alimentaire » piloté par le Ministère des Solidarités pourvu de 582 millions d'euros (8,72%)
3. des programmes régionaux FEDER-FSE+ pilotés par des Conseils régionaux disposant de 2 milliards d'euros (30,08%) pour le renforcement des compétences des demandeurs d'emploi, de la création d'entreprise et de l'orientation.

Priorités soutenues par les crédits d'intervention FSE+ en Normandie

- Priorité 1 : « **Insertion professionnelle et inclusion sociale** » dotée de 65,6 millions d'euros ;
- Priorité 2 : « **Renforcer l'emploi des jeunes et la réussite éducative** » créditée de 25,5 millions d'euros ;

- Priorité 3 : « **Compétences – Mutations économiques - Systèmes de formation** » pourvue de 10,8 millions d’euros ;
- Priorité 4 : « **Marché du travail et environnement professionnel inclusif et adapté** » alimentée à concurrence de 500 000 euros ;
- Priorité 5 : « **Aide matérielle et alimentaire** » disposant de 540 000 euros ;
- Priorité 6 : « **Innovation sociale et essaimage de dispositifs innovants** » disposant de 1 million d’euros.

La priorité 1 dédiée à l’«Insertion professionnelle et l’inclusion sociale » fera l’objet d’une gestion partagée entre d’une part, les services du Préfet de région Normandie (DREETS) et, d’autre part, ceux de six délégataires de gestion (dits également Organismes intermédiaires) désignés ci-après :

- | | |
|----------------------------|--|
| • Département du Calvados | • Département de l’Orne |
| • Département de l’Eure | • Département de la Seine-Maritime |
| • Département de la Manche | • L’Association de Gestion InterPLIE Bas Normand - (AGIBN) |

Ces gestionnaires délégués sélectionneront les opérations éligibles déployées sur leur territoire.

Lignes de partage entre l’Etat et la Région Normandie

FSE+ 2021-2027 Programme National Volet déconcentré Normandie

FEDER-FSE+ 2021-2027 Programme Régional Région Normandie

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les opérations relevant des actions d’accompagnement vers l’emploi, de formation des actifs occupés et de l’inclusion sociale ; ✓ Les actions de sécurisation des parcours professionnels des actifs ; ✓ Les actions liées au Dispositif local d’accompagnement ; ✓ Les actions préventives visant à détecter et à prévenir le décrochage scolaire et universitaire. | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le renforcement des compétences des demandeurs d’emploi, de la création d’entreprise et de l’orientation ; ✓ Les actions de remédiation dans le cadre d’un enseignement primaire, secondaire et universitaire visant à remettre les décrocheurs dans un circuit de formation ; ✓ Le développement et la promotion de l’apprentissage. |
|---|---|

Une communication précisant les modalités et les conditions d’accessibilité aux crédits du Pn FSE+ sera diffusée lorsque ce programme national aura été approuvé par la Commission européenne.

Points de contact DREETS :

Samuel CHICHEPORTICHE : 06.29.25.33.76

Romain LECAPLAIN : 07.63.87.49.46